

LES CAHIERS

DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

**Quel horizon pour les jeunes majeurs
sortant de la protection de l'enfance ?**



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

L'urgence d'un vrai débat



SOMMAIRE

03 ÉDITORIAL

04 CONTEXTE

En Europe, une conquête plus tardive de l'autonomie

05 Des modèles différents d'entrée dans la vie adulte

07 En France, un désir d'autonomie contrarié

08 Précarité : les jeunes issus de la protection de l'enfance en première ligne

10 PROTECTION DE L'ENFANCE

Le passage à l'autonomie : une problématique à l'étude

11 Des facteurs objectifs de résilience

13 Des pistes pour mieux préparer la transition à l'issue d'une mesure de protection

14 DANS LES VILLAGES D'ENFANTS SOS

Les pratiques d'accompagnement à l'autonomie

15 Un environnement social et familial stable

17 Une relation affective et un accompagnement éducatif dans la durée

19 Une préparation progressive à l'autonomie

21 Les jeunes, acteurs du projet éducatif

23 POUR ALLER PLUS LOIN



Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants

Rédacteurs : Jean-François Ducrocq, Sylvie Delcroix / **Ont également participé à ce numéro** : Pierre Pascal, Gilles Paillard, Frédérique Clénet-Lécuyer, Chantal Palitzyne, Marianne Brivet et Assia Sadaoui / **Remerciements** à Véronique Lerch, coordinatrice de la campagne de plaidoyer / **Matter** de la Fédération internationale SOS Villages d'Enfants, Gilles Meunier, directeur du village d'enfants SOS de Marange, Benoît Gillard, éducateur au village d'enfants SOS de Carros, L., ancienne du village d'enfants SOS de Jarville / **Photos** : Maxime Sauval/Fotolia, Stefan Pleger, Senad Gubelic, Katerina Ilievska, Georg Trixl, Stockbyte, Claire Ladavicius, Aldo Ellena, Florin Valdescu, Auremar/fotolia, Senad Gubelic, Marko Mägi, SOS Archives, Patrick Sheandell O'Carroll/PhotoAlto, Charles Pascarel/Fotolia.com / **Contact** : SOS Villages d'Enfants - 6 cité Monthiers - 75009 Paris – 01 55 07 25 25 – contact@sosve.org / Tous droits réservés à SOS Villages d'Enfants, toute reproduction totale ou partielle du présent numéro est formellement interdite. ///



ÉDITO

DES PAROLES AUX ACTES !



Dans un contexte de durcissement économique et social où les jeunes paient, les premiers, le tribut de la crise, ceux qui sont issus de la protection de l'enfance sont plus vulnérables encore car, le plus souvent, ils ne peuvent compter sur l'appui de leur famille. Lorsque les solidarités primaires font défaut, il est fondamental que d'autres solidarités se déploient. À cet égard, les pouvoirs publics mais aussi les structures d'accueil – dont SOS Villages d'Enfants – ont une responsabilité particulière. L'objectif d'autonomie implique que les jeunes soient préparés et placés dans les meilleures conditions pour relever les défis qui les attendent.

Devenir autonome, c'est accéder à la responsabilité, à l'utilité sociale, c'est savoir se relier et fonctionner avec les autres, utiliser l'influence et les ressources de son réseau social, assumer la responsabilité de ses choix individuels et leurs conséquences. C'est aussi se construire une identité propre et apprendre à négocier cette singularité avec autrui. Il n'existe pas d'autonomie sans affiliation sociale, d'indépendance sans interdépendance. On ne devient pas autonome seul, chacun pour soi.

Dans les villages d'enfants SOS, la préparation à l'autonomie constitue un des axes centraux de l'accompagnement, dès l'admission. Nous le verrons dans la troisième partie de ces *Cahiers*, la spécificité de la socialisation en village d'enfants SOS s'appuie sur l'existence d'attachements forts qui permettent à l'enfant de faire l'apprentissage de nouvelles modalités relationnelles et favorisent la sociabilité à la sortie. La continuité de la prise en charge dans les villages d'enfants SOS aide aussi chaque enfant à se construire et à se projeter dans une vie d'adulte responsable.

Avec cette publication, SOS Villages d'Enfants a voulu contribuer à une meilleure connaissance d'une thématique, ô combien centrale, dans le champ de la protection de l'enfance. Nous avons choisi de la resituer dans un contexte plus large et de faire se croiser des approches différentes de recherche. Nous espérons ainsi, en cette année internationale de la jeunesse* et à notre mesure, contribuer à nourrir un vrai débat public, dont l'urgence apparaît, de jour en jour, plus évidente.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Pascal'.

Pierre Pascal
Président de SOS Villages d'Enfants France

* L'année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, proclamée par les Nations unies, s'est ouverte le 12 août 2010.

CONTEXTE

EN EUROPE, UNE CONQUÊTE PLUS TARDIVE DE L'AUTONOMIE

Allongement de la scolarité, pénurie d'emploi, difficultés d'accès au logement... Partout en Europe, l'entrée dans l'âge adulte est différée et ne coïncide plus toujours avec l'accès au premier emploi.

Le constat vaut pour tous les pays d'Europe occidentale. Depuis une trentaine d'années, les jeunes signent de plus en plus tardivement leur entrée dans le monde adulte. Après les deux chocs pétroliers de 1973-1975, la jeunesse européenne a été la première à payer le tribut du ralentissement de la croissance, de la pénurie d'emploi et des transformations du marché du travail. Et la tendance ne s'est jamais inversée. Dans ce contexte durable – et aggravé – de durcissement économique et social, les perspectives sont aujourd'hui devenues incertaines, l'horizon fuyant. Le passage à l'âge adulte a perdu son caractère d'évidence et un nouveau rapport au temps, à l'avenir s'est installé.

UNE GÉOGRAPHIE DU DEVENIR ADULTE

Entre le prolongement de la durée des études et les difficultés d'insertion professionnelle, les jeunes Européens diffèrent leur envol du nid familial et accèdent de plus en plus tard à un emploi stable. Et accès à l'emploi ne rime plus toujours avec décohabitation : dans les pays méditerranéens en particulier, la précarité, la flexibilité des emplois et l'augmentation du prix du logement favorisent le prolongement de la cohabitation avec les parents. Car au-delà de cette tendance transversale d'« allongement de la jeunesse », la photographie de famille des jeunes adultes européens compose un tableau plus nuancé. Dans ses travaux comparatifs sur le devenir adulte



en Europe¹, Cécile Van de Velde observe que l'entrée dans la vie adulte ne revêt pas les mêmes contours dans tous les pays. Les situations peuvent même apparaître contrastées, avec d'une part un marché de l'emploi des jeunes nettement plus dégradé en Europe du Sud ; et de l'autre, des modes d'intervention publique très différenciés qui laissent une empreinte profonde, au même titre que les systèmes éducatifs et les cultures familiales, sur les itinéraires d'émancipation familiale et d'insertion professionnelle. Ces configurations nationales structurent dès lors fortement les processus d'accès au monde adulte.

¹ Cf. encadré page 5.

DES MODÈLES DIFFÉRENTS D'ENTRÉE DANS LA VIE ADULTE

Si l'aspiration à l'autonomie est commune à tous les jeunes Européens, chacun envisage l'horizon adulte au regard des logiques sociales qui prévalent dans son pays.

Dans son étude *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Cécile Van de Velde propose une vaste enquête transversale et comparée sur les itinéraires de jeunesse dans quatre pays représentatifs de la diversité européenne (Danemark, Royaume-Uni, France et Espagne). Les chemins qui mènent à l'indépendance y sont parfois clivés, entre modèle social-démocrate ou libéral d'une part (Danemark, Royaume-Uni) et modèle familialiste (Espagne) de l'autre, et dans tous les cas toujours différents. Ce sont quatre façons de devenir adulte que Cécile Van de Velde résume en quatre verbes : « *se trouver* » pour les Danois, « *s'assumer* » pour les Britanniques, « *s'installer* » pour les Espagnols et « *se placer* » pour les Français.

Focus : Cécile Van de Velde



La sociologue Cécile Van de Velde est maîtresse de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Ses nombreux travaux portent sur les expériences contemporaines du « devenir adulte » en Europe, l'empreinte des politiques publiques et des cultures familiales sur les parcours de vie, ainsi que sur la place des âges et des solidarités au sein des sociétés européennes.

Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe, Cécile Van de Velde. Paris, Puf, 2008.



Au Danemark, « se trouver » : le modèle danois se singularise par un départ précoce de la famille – en moyenne à 21 ans – qui se prolonge par une longue période exploratoire, jusqu'à 30 ans environ, au cours de laquelle les itinéraires se caractérisent par des allers-retours entre vie solitaire et union libre, ainsi que par des alternances entre le statut d'étudiant et celui de salarié. Une structuration rendue possible grâce à une politique publique de financement presque intégral de la vie étudiante et à un accès au revenu minimum ouvert dès l'âge de 18 ans.

Au Royaume-Uni, « s'assumer » : dans le cadre plus libéral du Royaume-Uni, c'est une logique d'émancipation individuelle qui prévaut, avec des trajectoires courtes orientées quasi exclusivement vers la recherche d'emploi et une indépendance résidentielle précoce (entre 16 et 20 ans). Une première sortie du foyer parental se fait vers les campus ou la vie en colocation. Elle est souvent suivie, du fait des contraintes économiques, d'un retour rapide et transitoire chez les parents. Le départ définitif a lieu dès l'obtention

d'un emploi stable. S'assumer financièrement constitue le véritable seuil d'accès au statut d'adulte.

En Espagne, « s'installer » : la société espagnole s'inscrit au contraire dans une logique d'appartenance familiale. L'absence d'aides publiques en faveur de l'indépendance contraint les jeunes Espagnols à prolonger leur maintien au domicile parental tardivement (27 ans en moyenne), tant que ne sont pas réunies les conditions d'une stabilité adulte. L'obtention d'un emploi stable, le mariage et l'achat d'un appartement sont vécus comme le « grand saut ».



Les jeunes face à la crise

Frappés de plein fouet par le chômage, les jeunes européens font très directement l'expérience de la crise*. Au premier trimestre 2009, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans était de 18,3 % dans l'Europe des 27, soit nettement supérieur au taux de chômage total de 8,2 %. En France, les chiffres ne sont pas plus rassurants : le taux de chômage des jeunes est de 22,3 % pour 8,8 % pour l'ensemble de la population... et il a progressé sept fois plus que celui des autres catégories d'âge entre 2008 et 2009. Les jeunes sont, par ailleurs, surreprésentés parmi les travailleurs en contrat temporaire. Même si ces contrats permettent à des jeunes de rebondir vers des emplois permanents, ils font entrer nombre d'entre eux dans la précarité.

* In *Youth in Europe – A statistical portrait*, Office statistique des Communautés européennes, 2009.

EN FRANCE, UN DÉSIR D'AUTONOMIE CONTRARIÉ

Le chemin qui consiste à « *se placer* » est typique de la société française dans laquelle, écrit Cécile Van de Velde, « *le temps de la jeunesse, associé à celui des études, est pensé comme un investissement à vie, déterminant de façon quasi définitive la future place sociale de l'individu* ».

Le marché du travail français, qui comptait en 2009 22 % des jeunes actifs² au chômage, est particulièrement discriminant pour les jeunes. Parmi les points noirs relevés par le *Livre vert* publié en 2009 par la Commission sur la politique de la jeunesse figurent notamment une insertion professionnelle de plus en plus difficile, de plus en plus précaire, un taux de pauvreté élevé chez les jeunes de même qu'un nombre important de décrochages et de ruptures conduisant à une absence de diplômes et de qualification...

LA SOLIDARITÉ FAMILIALE À LA RESCOUSSE

Le régime de protection sociale en faveur des jeunes consacre le principe d'une prise en charge parentale du parcours de formation et d'insertion, faisant ainsi reposer le coût de cette période de transition sur la famille. L'État s'engage à soutenir les familles aidant leurs enfants par des allocations familiales, des allègements fiscaux. Mais il existe très peu d'aides financières directes aux jeunes qui restent, de cette manière, maintenus sous dépendance.

Parmi les 18-25 ans, 60 % des hommes et 43 % des femmes vivent toujours au domicile familial et ils sont plus de la moitié à ne pas avoir d'activité professionnelle³.

UNE DÉTERMINATION PRÉCOCE

Par ailleurs, dans un marché du travail hexagonal où l'accès à l'emploi est très lié au dernier diplôme obtenu, le choix de la filière et le niveau d'études conditionnent fortement les trajectoires sociales et familiales d'une majorité de jeunes Français. Ce poids du diplôme initial qui déterminerait le parcours adulte



de façon quasi définitive induit des comportements de prolongement d'études. Le modèle français d'insertion se caractérise par ailleurs par des trajectoires d'études rarement associées à une activité salariée, souvent prolongées par une phase de chômage et un accès tardif à l'emploi.

² In Eurostat. Parmi les 15-24 ans.

³ In *Dossier sur l'autonomie des jeunes*, Politiques sociales et familiales n°97, Cnaf, septembre 2009.

PRÉCARITÉ : LES JEUNES ISSUS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN PREMIÈRE LIGNE

Avec des ressources familiales fragilisées voire inexistantes, les jeunes qui sortent des dispositifs de protection de l'enfance expérimentent un passage rapide et brutal à la vie autonome.

Si les jeunes sont les premiers touchés par la précarité et la flexibilité du travail, que dire de ceux qui entrent dans la vie adulte après un passage plus ou moins prolongé en établissement ou en famille d'accueil ? Ils sont plus vulnérables encore, selon le rapport publié par l'ONED⁴, « *car ils cumulent des facteurs de risque interdépendants au niveau sociétal, communautaire, familial, personnel* » et font face à toutes les transitions en même temps⁵ – et ne sont pas dans un processus graduel d'autonomisation.

Ils peuvent alors rencontrer des problèmes de formation, d'insertion, de logement, de santé, avec notamment des situations de détresse psychologique, des problèmes d'identité et de citoyenneté. Il est dès lors préoccupant qu'on leur demande de s'insérer plus vite que ne le font les jeunes en général.

Au 31 décembre 2007, environ 21 500 jeunes majeurs, soit 0,84 % des 18-21 ans, bénéficiaient d'une mesure de protection.

Au plus tard à 21 ans – date limite des mesures de protection – ils devront voler de leurs propres ailes.

SOLIDARITÉS FAMILIALES DÉFAILLANTES

Dans un pays « *conjuguant une éthique de l'autonomie précoce et des solidarités familiales effectives* »⁶, les jeunes en fin de mesure de protection ne peuvent pas compter sur l'exercice de la solidarité au sein de leur famille ou alors celle-ci s'avérera-t-elle le plus souvent défailante. Et les conséquences à moyen et long termes d'une contrainte d'insertion rapide sont d'autant plus importantes au regard de la rigidité du lien diplôme/emploi qui prévaut en France.

EFFETS DE SEUIL ET D'ÉVICTION

Il existe également une inadéquation entre l'accès à l'âge adulte et l'âge où les jeunes en difficulté pourront compter parmi les bénéficiaires des dispositifs d'aide. Avec une fin de scolarité obligatoire à 16 ans, une majorité civile à 18 ans, une fin de prise en charge officielle à 21 ans et des minima sociaux démarrant à 25 ans – auxquels s'ajoutent des âges et des conditions spécifiques d'entrée dans les dispositifs d'aide à la formation ou l'insertion – il existe des effets de seuil qu'il apparaît urgent de lisser pour ne pas compromettre plus encore l'insertion des jeunes les plus vulnérables. D'autant que les dispositifs ont tendance à cibler les jeunes les plus aptes à construire et à porter des projets cohérents... et à laisser de côté ceux qui sont les plus en difficulté.

DISPARITÉS TERRITORIALES

Autres motifs de préoccupation : le financement des mesures de protection des jeunes majeurs et l'hétérogénéité des politiques conduites dans les territoires par les conseils généraux.

La loi du 5 mars 2007, rénovant la protection de l'enfance, a confirmé le principe de l'aide du conseil

⁴ Entrer dans l'âge adulte – La préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection, ONED, décembre 2009.

⁵ Quitter le lieu d'hébergement, trouver un travail et accéder à un logement constituent les principales transitions.

⁶ In Contribution de Cécile Van de Velde à l'ouvrage dirigé par Serge Paugam. *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Puf, coll. Le lien social, 2007.



Autonomie ou indépendance ?

Pour François de Singly*, l'indépendance renvoie à l'autosuffisance financière, la personne disposant « de ressources propres qui la rendent indépendante », tandis que l'autonomie est « la capacité d'un individu de se donner lui-même sa propre loi », des règles de conduite. On peut donc « disposer d'une certaine autonomie sans être indépendant » et inversement. Ces deux dimensions complémentaires doivent être abordées conjointement dans le cadre de la protection de l'enfance.

* In *Penser autrement la jeunesse*, Lien social, 2000.

général aux jeunes majeurs « *confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre* ». Pourtant une incertitude juridique demeure sur le caractère d'obligation de l'aide et ses critères d'attribution restent flous. De plus, selon le rapport de la Cour des comptes en 2009, certains départements ne parviennent pas, sans moyens supplémentaires, à absorber l'ensemble des mesures de protection précédemment prises en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse⁷, risquant d'aggraver encore les différences territoriales en termes de politique et de pratiques d'accompagnement. Dans son étude sur le devenir des anciens du village d'enfants SOS de Marseille⁸, Annick-Camille Dumaret observe pourtant que les contrats jeunes majeurs de même que les divers soutiens attribués à l'issue de la prise en charge ont souvent permis l'achèvement des scolarités et l'acquisition de diplômes, relativisant ainsi les difficultés rencontrées à la sortie.

Dans ces conditions, les jeunes sortant de la protection de l'enfance font face à un risque d'exclusion sociale important. Aux difficultés conjuguées – en termes d'emploi, de pauvreté, de logement, de santé, d'instabilité – viennent se greffer des problèmes structurels qui fragilisent un peu plus leur accession à l'auto-

nomie. L'enjeu représente un défi pour les pouvoirs publics et les structures d'accueil qui ont été amenés à jouer un rôle de suppléance familiale dans le cadre de la protection de l'enfance.

⁷ Le 5^e rapport ONED au Parlement et au Gouvernement d'avril 2010 fait ainsi état d'une augmentation mécanique du poids des conseils généraux dans les financements – de 76 à 87 % pour la période 2004-2007.

⁸ In *Parcours et devenir de fratries accueillies au village d'enfants SOS de Marseille*, Les cahiers de SOS Villages d'Enfants n°3, avril 2008.

PROTECTION DE L'ENFANCE

LE PASSAGE À L'AUTONOMIE : UNE PROBLÉMATIQUE À L'ÉTUDE

Comment aider les jeunes en fin de mesure de protection à se projeter dans l'avenir ? Comment leur permettre, le moment venu, de conquérir leur autonomie dans des délais plus courts que les autres jeunes quand ils ne peuvent compter sur l'appui de leurs familles ? Depuis quelques années, le passage à l'autonomie des jeunes placés fait l'objet de recherches, pour la plupart, à l'étranger. En France, l'année 2009 voit l'émergence d'un débat public sur la question de l'entrée dans l'âge adulte.

Des chercheurs effectuent des études en milieu de suppléance, des professionnels de la protection de l'enfance et des représentants des institutions se réunissent pour tenter d'apporter des éléments de réponses, pour aider ces jeunes à entrevoir l'horizon adulte autrement que comme un saut dans l'inconnu.

Et des pistes, souvent convergentes, se font jour. Elles ont trait à la préparation et au suivi de la période de transition, à la continuité des parcours et à la nature de la prise en charge, mais aussi aux pratiques et cultures des différents professionnels accompagnant ces jeunes.



DES FACTEURS OBJECTIFS DE RÉSILIENCE

La stabilité du placement et la poursuite de l'accompagnement pendant et après la fin de prise en charge se révèlent décisives dans la résilience des jeunes à l'issue de la prise en charge et démontrent que la précarité n'est pas une fatalité.

Les études consacrées au devenir des jeunes issus de la protection de l'enfance mettent l'accent sur les nombreuses difficultés d'insertion sociale et professionnelle vécues à l'issue de la prise en charge. Il est vrai que les jeunes sortants sont fragilisés à plus d'un titre : scénario familial problématique, manque de soutien affectif et financier, faible réseau relationnel, déficit dans la scolarisation et la formation professionnelle, dans l'employabilité, la gestion de la vie quotidienne, manque de préparation à la vie autonome... Cette conjonction de difficultés psycho-sociales les place en situation d'extrême vulnérabilité à l'heure où ils sont invités à devenir autonomes.

UNE RÉALITÉ PLUS SOMBRE POUR LES JEUNES ISSUS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans leur article « La transition vers la vie adulte des jeunes ayant vécu le placement : un défi pour les organisations de jeunesse »⁹, Martin Goyette et Daniel Turcotte, chercheurs pour l'Association des centres jeunesse du Québec, pointent de fait une réalité plus sombre pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance que pour leurs pairs : fréquence plus élevée de problèmes avec la loi et la justice, niveau de diplôme plus faible, instabilité conjugale et divorces en plus grand nombre, épisodes d'itinérance, pauvreté, problèmes de santé physique et mentale, abus de drogue, chômage. Insécurisés, ils vivent cette période de transition avec une appréhension et une peur particulières.

LA STABILITÉ, FACTEUR DE RÉUSSITE

Pour quelles raisons certains jeunes s'en sortent-ils mieux que d'autres ? La question est complexe, car elle appelle des éléments de réponse personnels,

mais ne se résume pour autant pas à une affaire de ressources individuelles. Dans l'article « S'en sortir sur le long terme après la fin de la prise en charge : les fruits de la recherche »¹⁰, Mike Stein, professeur à l'université de York et coordinateur d'un réseau international de chercheurs sur l'accès à l'autonomie¹¹, observe que les jeunes ayant bénéficié d'un placement stable sont plus enclins à réussir que ceux qui ont connu des placements multiples et subi des ruptures de prise en charge. La stabilité est un critère favorable à la résilience, tout d'abord parce qu'elle permet au jeune d'établir une relation d'attachement positive avec la personne responsable de sa prise en charge et que ce lien peut réduire le risque d'échec du placement et contribuer à son bien-être. En second lieu, la stabilité va de pair avec une continuité de l'accompagnement socio-éducatif qui procure un sentiment de sécurité, favorise la création d'un réseau relationnel et la poursuite de parcours scolaires satisfaisants.

UN PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA VIE AUTONOME

Mike Stein observe en outre qu'un programme de préparation à la vie autonome initié au cours de la prise en charge permet aux jeunes d'acquérir la capacité de planifier, de résoudre des problèmes et d'assimiler de nouvelles compétences. Développement de

⁹ In *Service social*, vol. 51, n°1, 2004, p.30-44.

¹⁰ In *Preparation for independent living*, Briefing paper n°1, SOS Children's Villages International, septembre 2009.

¹¹ International Research Network on Transitions to Adulthood from Care (INTRAC) regroupant 25 chercheurs de 17 pays. Mike Stein a coordonné en 2008 la publication « Young People's Transitions from Care to Adulthood » présentant les travaux de recherche de 16 pays du réseau.
<http://info.lut.ac.uk/research/ccfr/INTRAC>

la capacité à prendre soin de soi (hygiène, diététique, santé, sexualité), de savoir-faire quotidiens (gestion d'un budget, courses, cuisine, ménage), d'aptitudes sociales (création et maintien de relations formelles et informelles) et professionnelles (apprentissage de l'éthique du travail, développement des compétences, encouragement à faire des plans pour l'avenir)... Cette préparation sera d'autant plus efficace, explique Mike Stein, qu'elle aborde avec la même importance les compétences pratiques, émotionnelles et sociales.

LA VIE APRÈS UN ACCUEIL EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Entre ceux qui « avancent », ceux qui « survivent » ou qui « y arrivent tout juste » et ceux qui « luttent », les différences sont en partie motivées par le soutien dont les jeunes ont bénéficié pendant mais également après la transition. *« Ce qui peut changer la vie des jeunes, ou favoriser leur résilience, explique Mike Stein, c'est aussi le soutien personnel et professionnel qu'ils reçoivent après la fin de leur prise en charge : des professionnels spécialisés pourront aider ces jeunes gens en les accompagnant dans l'accès au logement et/ou à des aides, pour gérer leur budget, prendre soin d'eux-mêmes et de leur santé, dans leur formation et leur orientation professionnelle... Et ils offriront si nécessaire aux jeunes souffrant de troubles psychologiques ou ayant des besoins complexes une aide appropriée. »*

Favoriser la résilience des jeunes après une mesure en protection de l'enfance requiert donc un accompagnement de qualité pendant la durée de la prise en charge de même qu'une possibilité de prolonger le soutien après la période de transition. Cet accompagnement viendra compenser les difficultés cumulées, les aidera à développer une perception positive de leur identité et à s'engager dans l'avenir.



Livre vert : des propositions pour les plus vulnérables

Le Livre vert publié en 2009 par la Commission sur la politique de la jeunesse consacre deux propositions aux jeunes les plus vulnérables.

- La première préconise une mesure unique de protection pour les jeunes majeurs dont la responsabilité serait partagée entre le conseil général et l'État. Car ce dernier est garant, au titre de sa compétence dans le domaine de l'exclusion, **qu'aucun jeune ne soit laissé à l'abandon**. Cette mesure serait dès lors accessible à tous les jeunes sans ressources et sans soutien familial – ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui du fait des coupes claires observées dans certains territoires dans le soutien aux jeunes majeurs.
- La seconde proposition invite les pouvoirs publics à **faciliter l'accès au logement pour les jeunes les plus en difficulté** et à veiller à ce que les sorties d'institutions ne se traduisent pas par la rue. Elle recommande notamment de rendre effectif le principe d'accueil immédiat et inconditionnel en développant des structures qui accueillent des jeunes en difficulté et de déployer des équipes mobiles pour aller à la rencontre des jeunes qui sont dans le rejet de l'institution et de l'aide.

DES PISTES POUR MIEUX PRÉPARER LA TRANSITION À L'ISSUE D'UNE MESURE DE PROTECTION

En décembre 2009, l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) formulait une série de préconisations pour mieux accompagner les jeunes en fin de mesure de protection.

Partant d'un diagnostic partagé de la situation de jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance, le groupe de travail réuni par l'ONED de janvier à novembre 2009 – et auquel participait SOS Villages d'Enfants¹² – s'est interrogé sur les réponses à apporter dans le domaine de l'accompagnement de fin de mesure de protection. Le rapport qui rend compte de ces débats¹³ formule une série de recommandations fortes.

Au niveau des dispositifs en place tout d'abord, il préconise en priorité de concevoir le soutien au passage à l'âge adulte comme un parcours marqué par la date symbolique et juridique des 18 ans mais qui se prépare dès 16 ans et peut s'échelonner au-delà de 21 ans lorsque la situation l'exige.

Il recommande aussi instamment de faire dialoguer les cultures et les approches différentes de l'insertion socio-professionnelle et de la protection de l'enfance et d'établir des passerelles entre droit commun et droit spécifique pour neutraliser les effets d'éviction et mieux accompagner les jeunes les plus vulnérables.

Cette articulation nouvelle implique d'être traduite dans les pratiques et les actions socio-éducatives qui sont conduites par les professionnels de l'insertion et de la protection de l'enfance.

Favoriser la stabilité de l'accueil pendant la durée de la prise en charge pour permettre à l'enfant de s'inscrire dans des apprentissages et des cursus qui faciliteront son insertion à la sortie.

La continuité du parcours aidera en outre l'enfant à appréhender les liens qu'il a construits avant et pendant l'accueil et lui permettra de s'approprier son histoire familiale.

Multiplier les expériences « d'autonomie accompagnée » pendant le placement pour préparer les jeunes à un mode de vie proche de celui des jeunes adultes. Adapter le moment du départ au parcours biographique de chacun, en tenant compte de son cursus scolaire et de formation et en s'extrayant des dates d'anniversaire et de fin de mesure. Permettre des sorties graduelles et des retours ponctuels.

Travailler l'avenir du jeune dans une approche multi-partenariale, en s'intéressant aux liens d'interaction et de synergie entre les différents champs d'autonomie. S'appuyer sur des référents spécialisés, des réseaux de bénévoles ou de parrainages pour activer les ressources autour des jeunes.

Garantir une sécurité aux jeunes sortants en s'assurant que chacun dispose d'une solution de logement, en accordant des aides lorsque nécessaire et en proposant des contrats d'accompagnement suffisamment longs pour leur permettre de s'inscrire dans un parcours de formation ou d'insertion, autorisant les détours et les réorientations.

¹² Étaient également représentés quatre conseils généraux, la Protection judiciaire de la jeunesse, la Fédération de l'entraide protestante, la Fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance, la Fondation d'Auteuil, l'association Les Nids, une chercheuse de l'Institut national des études démographiques et des membres de l'ONED qui en ont assuré l'animation.

¹³ *Entrer dans l'âge adulte - La préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection*. À consulter sur le site : http://oned.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1002:entrer-dans-lage-adulte&catid=102:publications

DANS LES VILLAGES D'ENFANTS SOS

LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE

Comment mettre les jeunes sortant de la protection de l'enfance en demeure d'être autonomes à leurs 21 ans – au plus tard – sans leur confier des clés pour l'avenir ? Appliquée à des jeunes fragilisés psychologiquement, matériellement, socialement, la norme d'autonomie relève d'une injonction paradoxale si elle ne fait pas l'objet d'un lent travail de maturation au cours de la prise en charge et d'un accompagnement constant pendant et après la sortie.

Les villages d'enfants SOS accueillent des fratries de jeunes enfants confiés par l'Aide sociale à l'enfance dans l'hypothèse d'un placement de longue durée. Frères et sœurs vivent ensemble dans une maison familiale et partagent leur quotidien avec un référent adulte, la mère SOS. La stabilité de cet environne-

ment et la continuité de la prise en charge participent au bien-être des enfants, leur permettent de s'inscrire dans des apprentissages et de se projeter vers l'avenir. La préparation à l'autonomie constitue, dès l'admission en village d'enfants SOS, un des axes centraux de l'accompagnement socio-éducatif.



UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET FAMILIAL STABLE

La stabilité de la prise en charge dans un environnement de type familial consolide les individualités des jeunes et favorise leur sociabilité à la sortie du placement.



Les figures d'attachement qui accompagnent le jeune tout au long de son parcours lui permettent de construire son identité tout en développant des liens avec les autres.

La fratrie s'impose à ce titre comme un lien privilégié : comme dans tout groupe social, chacun doit à la fois y conquérir sa place, s'y intégrer et y construire des relations tout en développant son individualité.

Dans le cadre d'un placement consécutif à une histoire familiale traumatique, la continuité d'une vie commune permet à chacun de se réapproprier son histoire familiale, de renégocier sa place au sein de la fratrie et, à l'heure de la sortie du village d'enfants SOS, ce lien fraternel constitue le plus souvent une source de soutien importante.

« Ma vie au village d'enfants SOS m'a permis de me construire »

À l'âge de 9 ans, Johnny Casselman est séparé de sa mère et de ses frères et sœurs. Plus d'un an après, Johnny retrouvera une partie de sa fratrie au village d'enfants SOS de Neuville-Saint-Rémy. *« Vivre avec mes frères et sœurs était pour moi quelque chose de fantastique, se souvient-il. On avance tous ensemble, il y a une complicité, une possibilité de réaliser des activités communes qui sont vraiment uniques. Cela nous a permis d'apprendre à nous connaître vraiment. Nous nous entraïdions, les plus grands aidant les plus jeunes à faire leurs devoirs. »*

Au sein du village d'enfants SOS, il grandit auprès de sa mère SOS : *« C'est vraiment ma seconde maman et je suis toujours en contact avec elle. D'ailleurs, lors de mon mariage, j'ai été conduit vers l'autel par mes deux mamans, ma mère biologique, qui nous rendait visite tous les 15 jours au village, et ma mère SOS. Elles occupent toutes les deux une place importante dans ma vie. »*

Pour lui, l'autre figure marquante du village d'enfants SOS aura été son éducateur, Marc. *« N'ayant jamais connu mon père, les seuls liens masculins que j'ai pu nouer étaient avec les éducateurs. Cela a joué un rôle important dans ma construction. Je sais que la vie que j'ai menée au village d'enfants SOS m'a permis de me construire, de poursuivre des études, toutes choses que je n'aurais probablement pas pu faire autrement. »*

Source : *Villages de joie* n°212 de mars 2010.

FRATRIE D'ORIGINE, FRATRIE DU QUOTIDIEN

Indépendamment de la cohabitation avec la fratrie d'origine, l'accueil durable de deux fratries au sein d'une même « maison familiale » donne en outre à chaque enfant la possibilité d'y puiser des ressources nouvelles. L'expérience de ce temps partagé au village d'enfants SOS et sous le même toit crée une nouvelle fratrie sociale, une « fratrie du quotidien » qui permet de faire l'apprentissage d'autres modalités relationnelles.

Dans son étude¹⁴, Annick-Camille Dumaret observe que la spécificité de la socialisation en village d'enfants SOS s'appuie sur l'existence d'attachements forts qui favorisent la sociabilité à la sortie. De fait, les anciens des villages d'enfants SOS s'appuient sur un réseau social plus large que leurs pairs issus d'autres modes de placement.

UNE CONSTELLATION DE FIGURES D'ATTACHEMENT

Parmi ces figures d'attachement qui subsistent à la sortie du village, la mère SOS apparaît comme la personne ressource la plus importante – plus de 9 anciens sur 10 maintiennent des liens avec elle – mais elle n'éclipse pas les autres ni ne s'épanouit à leur détriment. Ainsi, un ancien sur trois entretient des contacts avec sa famille d'origine – hors frères et sœurs.

Conjoint, fratrie de sang, fratrie sociale, adulte référent... Boris Cyrulnik brosse l'image d'une « constellation » de sources d'attachement, composée de différentes « étoiles » qui peuvent scintiller plus ou moins intensément selon les moments – l'essentiel étant que l'une d'entre elles au moins brille assez pour que l'enfant puisse l'envisager comme un repère¹⁵.

¹⁴ Devenir à l'âge adulte des jeunes placés avec leur fratrie au village d'enfants SOS de Marseille, Annick-Camille Dumaret & al., INSERM, 2006.

¹⁵ « Recréer une constellation affective stable », Boris Cyrulnik in Les cahiers de SOS Villages d'Enfants n° 1, novembre 2006.

« Instaurer un système de co-éducation avec les parents »

Au même titre que la scolarité ou l'apprentissage des relations sociales, l'enfant doit cultiver son relationnel avec ses parents pour devenir à son tour capable d'élever un enfant. Pour Gilles Meunier, directeur du village d'enfants SOS de Marange : « Le maintien de ce lien est déterminant dans la construction de l'enfant mais il doit être "calibré" en fonction du scénario familial. Nous favorisons donc les contacts et, au cas par cas, nous organisons des rencontres au domicile des parents, dans un environnement neutre en présence d'un médiateur, ou au village d'enfants SOS ; nous encourageons aussi les contacts téléphoniques pour que, dans un cadre établi à l'avance, les parents puissent prendre des nouvelles de leurs enfants. D'autre part, nous leur présentons chaque année le rapport sur le projet individuel de leur enfant pour les associer et écouter ce qu'ils ont à nous apprendre... L'idée c'est d'instaurer un système de co-éducation avec eux car, en dépit des motifs qui ont conduit au placement de leur enfant, le rôle qu'ils occupent auprès de lui est irremplaçable. »



UNE RELATION AFFECTIVE ET UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DANS LA DURÉE

Travailler dans la continuité permet de donner à l'enfant des repères éducatifs et affectifs qui l'aideront à se construire et à relever les défis qui l'attendent.

Chaque enfant a le droit à une relation affective et éducative durable qui l'aide, par le jeu des processus d'identification et d'attachement, à développer un sens positif d'identité et à le sécuriser sur sa valeur propre ; un environnement familial stable qui participe à son bien-être mais aussi à son devenir en lui permettant de s'inscrire dans des apprentissages et de se projeter vers une vie d'adulte autonome.

UN OBJECTIF ÉDUCATIF CONSTANT

La conquête de l'autonomie est une préoccupation constante des équipes éducatives, dès l'admission de l'enfant au village d'enfants SOS. Si les mères SOS occupent une place particulière, elles travaillent toujours sur le principe du partage de responsabilités avec les éducateurs, afin d'aider l'enfant à mieux accepter de grandir avec d'autres référents. En complémentarité, les équipes éducatives insistent également très tôt sur la participation des jeunes à leur accompagnement socio-éducatif, en les associant à l'élaboration et au suivi de leur projet individuel (voir encadré ci-contre).

UN PROCESSUS GRADUEL D'AUTONOMISATION

Le travail de fond avec l'enfant (compréhension du placement et de l'histoire familiale) participe bien sûr à le préparer à son autonomie pendant toute la durée de la prise en charge. Mais l'accent est également mis sur toutes les possibilités d'apprentissage au quotidien pour permettre à l'enfant d'assumer des responsabilités adaptées à son âge et à ses capacités : participation à la vie de la maison (ménage,



« Être continuellement à l'écoute »

L'équipe éducative du village d'enfants SOS de Carros (06) met l'accent sur la participation du jeune à son accompagnement individuel dès son admission. Benoît Gillard, éducateur, explique : « Nous avons des temps de dialogue avec chaque jeune dès son entrée au village et jusqu'à sa sortie de façon à toujours l'associer à l'élaboration et au suivi de son projet. La parole du jeune compte car elle nous donne progressivement des pistes sur ses problématiques et ses désirs. Sa participation nous permet de proposer des réponses individualisées que ce soit autour de la scolarité, du choix de l'orientation professionnelle ou dans tous les domaines de la vie. Il faut savoir être continuellement à l'écoute parce que chaque jeune progresse, franchit des paliers, à son rythme. Pour ce qui est de l'orientation scolaire ou professionnelle, le jeune nous fait part de ses désirs pour un cursus, un métier et nous nous efforçons de l'accompagner dans ses choix lorsque nous jugeons qu'il en a les capacités. L'idée, c'est de lui apprendre à faire part de ses envies, à prévoir, à s'organiser. »



Maison d'accueil des adolescents de Plaisir : un processus de séparation progressive

Pour répondre aux difficultés particulières liées à la période de l'adolescence, le village d'enfants SOS de Plaisir (78) a ouvert en 2003 une Maison d'accueil des adolescents qui permet à certains jeunes, dès l'âge de 13 ans, de bénéficier d'une continuité de prise en charge tout en investissant un espace dégagé d'enjeux affectifs, sur le modèle d'un internat de semaine. Les adolescents accueillis sont ceux dont l'équipe éducative constate que la prise en charge au quotidien par la mère SOS ne peut plus garantir un développement et une maturation suffisante. Pendant la semaine, les jeunes sont donc accueillis par des référents éducatifs différents, moins « maternels », plus distancés, avant de regagner leur maison familiale pendant le week-end. Il s'agit autant de pacifier les relations qui existent entre les jeunes et les mères SOS que de préparer leur séparation prochaine sans provoquer de rupture définitive avec les figures qui les ont aidés à se construire pendant le placement (fratrie, autres jeunes du village, mère SOS, équipe éducative).

courses, préparation des repas, des vacances...), gestion d'un budget pour apprendre la valeur de l'argent et de l'épargne, autonomie progressive dans les déplacements vers les lieux de loisirs, vers l'école... Dans la scolarité aussi, l'apprentissage de l'autonomie existe : l'enfant apprend progressivement à faire ses devoirs seul et à formuler une demande quand il a besoin d'aide.

DES ESPACES DÉDIÉS

L'adolescence constitue pour certains jeunes une étape problématique au cours de laquelle le lien à la mère SOS, durement sollicité, est parfois si malmené qu'une prise de distance doit être envisagée. Au sein de certains villages d'enfants SOS, des espaces d'« accueil de transition » permettent à certains adolescents de s'autonomiser progressivement tout en maintenant les liens affectifs autour desquels ils se sont construits (voir encadré ci-contre).

UNE PRÉPARATION PROGRESSIVE À L'AUTONOMIE

Les équipes éducatives de SOS Villages d'Enfants interviennent sur différents « leviers » de la prise d'autonomie qui interagissent.

Partie intégrante du projet éducatif de SOS Villages d'Enfants, la préparation à la vie autonome est indispensable pour permettre aux jeunes, le temps venu, d'accéder dans les meilleures conditions au statut d'adulte. Ce travail prospectif de soutien à la transition consiste à envisager l'avenir quitte à mettre un temps l'histoire familiale du jeune entre parenthèses.

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS D'AUTONOMIE DE CHACUN

Ce programme d'autonomisation passe bien sûr par l'accès au savoir, à l'école et plus tard par une formation professionnelle ou des études supérieures. Mais les équipes éducatives de SOS Villages d'Enfants interviennent aussi sur d'autres « leviers » de la prise d'autonomie : l'accès progressif à des actes de la vie courante, la maturité affective, l'insertion professionnelle, la création et le développement d'un réseau social, la parentalité, la citoyenneté... Autant de champs d'adaptation et de réadaptation qui interagissent et dont les objectifs sont définis individuellement, en fonction des capacités de chacun.



EXPÉRIMENTER LA SEMI-INDÉPENDANCE

Dans ce processus de préparation au départ, plusieurs expériences d'« autonomie accompagnée » sont également conduites afin que l'autonomie ne soit pas une simple injonction mais un principe éducatif testé, éprouvé avant le terme de la prise en charge. En marge des villages d'enfants SOS, des ressources d'hébergement (chambres ou appartements jeunes dans et hors villages) sont mises à la disposition des jeunes et conditionnées à leurs projets individuels. Les bénéficiaires y font l'apprentis-

La conduite accompagnée : un plus pour l'autonomie

Un des facteurs d'accès à la formation et à l'emploi est la capacité du jeune à se déplacer, voire la possession du permis de conduire à la majorité. Pour faciliter la préparation du permis et réduire les coûts induits, le village d'enfants SOS de Marange (57) a mis en place un système de conduite accompagnée qui s'appuie sur un réseau de bénévoles.





sage de moments où ils sont seuls, de responsabilités et y trouvent un accompagnement éducatif plus directement tourné vers la prise d'autonomie. Ils expérimentent ainsi, pendant une période sécurisée, la réalité et les contraintes de la vie semi-indépendante avant d'y être confrontés réellement. Le village d'enfants SOS de Jarville (54) propose, depuis décembre 2009, un espace qui offre aux jeunes majeurs un accompagnement basé sur l'acquisition de compétences liées à leur prochaine autonomie (savoir-habiter, gestion de budget, gestion du temps, démarches administratives...).

Maison Claire Morandat : une transition vers l'autonomie par l'accès au logement

La Maison Claire Morandat accueille depuis 1986, à Valenciennes (59), des jeunes âgés de 16 à 21 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et leur permettre de préparer leur autonomie en bénéficiant d'un premier ancrage résidentiel. Après une courte période d'accueil dans les studios regroupés, les jeunes sont orientés vers des appartements ou des studios externalisés où ils continuent à faire l'objet d'un suivi social et éducatif régulier. Après leurs 21 ans, certains jeunes pourront conserver le logement grâce à un bail glissant.

Quelques mois avant la fin de sa prise en charge, L. y a été accueillie dans l'objectif de préparer sa sortie en situation d'autonomie accompagnée : « *Le fait d'être moins assistée, de devoir tenir un budget, faire ses courses, la cuisine... Ça fait une grande différence dans le quotidien, on sait qu'on entre dans la vie adulte, alors on fonce...* ». Se sentant responsabilisée et confortée dans ses capacités, elle a trouvé du travail presque immédiatement.

Pas d'indépendance sans interdépendance

Comment envisager une intégration professionnelle sans intégration sociale ? L'insertion réelle est liée au relationnel, au lien social, et le système de protection doit aussi aider les jeunes à établir et à maintenir des relations qui seront essentielles dans la réalisation de leurs besoins. Les programmes de soutien socio-professionnel doivent dès lors s'accompagner d'autres stratégies d'intervention pour favoriser l'autonomie des jeunes dans les transitions qu'ils auront à vivre. Les actions éducatives de SOS Villages d'Enfants touchent l'ensemble des sphères de la vie du jeune : les connaissances de base, les connaissances professionnelles de même que les compétences sociales sont déterminantes. Car « *pour recevoir du soutien de son entourage lors de l'insertion, il faut*

être en mesure de solliciter de l'aide auprès de ce dernier, ce qui présume que cet entourage existe, se maintienne, se développe »*. Cette conception conduit à mettre l'accent sur une approche globale qui vise davantage l'interdépendance que l'indépendance. Être interdépendant signifie pouvoir gérer les tâches de la vie quotidienne mais aussi savoir se relier et fonctionner avec les autres, utiliser l'influence et les ressources du réseau social, assumer la responsabilité de ses choix individuels et leurs conséquences. C'est l'atteinte de l'interdépendance qui conduira le jeune à l'autonomie.

* In *La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse*, Martin Goyette et Daniel Turcotte, Service social, n°51, 2004.

LES JEUNES, ACTEURS DU PROJET ÉDUCATIF

La participation des jeunes permet à chacun d'être acteur de son parcours et offre aussi aux professionnels l'opportunité de faire évoluer leurs pratiques d'accompagnement.



Comment mettre en œuvre un projet éducatif visant l'autonomie des jeunes sans entendre leur point de vue sur les décisions qui les concernent ? En France, malgré des avancées réelles, la reconnaissance de droits aux enfants est empreinte d'ambiguïté. Elle est faite d'une succession d'avancées et de reculs, à l'exemple du décret d'application de mars 2004 sur les conseils de vie sociale. Ce décret reprend aux mineurs une large part de la possibilité de parole que leur accordait la loi du 2 janvier 2002, en excluant la plupart des établissements de protection de l'enfance de cette obligation.

DES ESPACES D'EXPRESSION BASÉS SUR LA RÉCIPROCITÉ

Les villages d'enfants SOS ont cependant mis en place des groupes d'expression, où chacun se voit accorder un rôle d'acteur participatif en termes d'information, d'expression et d'association aux décisions. Le bilan de cette expérience est positif. Les jeunes perçoivent qu'ils sont entendus, que leurs remarques sont prises en compte. Ils prennent

conscience que les adultes ont des contraintes et des limites, voire qu'ils peuvent se tromper et accepter de réexaminer leur position. Elle permet aussi aux professionnels d'identifier les difficultés ressenties par certains jeunes, leur questionnement sur les valeurs d'une relation éducative parfois perçue comme trop inégalitaire. SOS Villages d'Enfants a décidé de prolonger l'expérience au niveau national, via un espace de consultation des jeunes. Celui-ci s'est réuni pour la première fois le 21 mai 2010 avec la participation de 13 délégués de villages d'enfants SOS et d'établissement, âgés d'au moins 14 ans. Pour les prochaines échéances, les jeunes se sont fixé des objectifs de travail où la question de l'autonomie fait figure de priorité.

UNE CAMPAGNE INTERNATIONALE DE PLAIDOYER

La Fédération internationale SOS Villages d'Enfants milite également pour l'amélioration des conditions de fin de prise en charge. En janvier 2009, elle a lancé la campagne *Leaving Care*¹⁵ qui implique des

jeunes et des responsables de quinze pays d'Europe et d'Asie centrale. L'enjeu est de renforcer la préparation des jeunes à une vie adulte autonome en les impliquant dans toute prise de décision, mais aussi de faire évoluer la législation. Elle a ainsi initié un Conseil international des jeunes en mars dernier à Berlin. L'objectif de cette première rencontre était de mettre en réseau les jeunes participants pour les



associer à la campagne. Organisés en trois groupes de travail – communication, événements et politiques –, ils ont décidé de s'impliquer dans des activités de plaidoyer. Le Conseil compte à présent 26 jeunes qui poussent les professionnels dans des directions nouvelles. Sous leur impulsion, la campagne a déjà été rebaptisée *I Matter*¹⁶.

¹⁵ Le terme anglais « *Leaving Care* » recouvre à la fois l'accompagnement de la sortie du placement et le suivi à l'issue du placement.

¹⁶ « *I Matter* » peut se traduire par « Je compte » ou « Je suis important ».

3 questions à...

Gilles Paillard, directeur général de SOS Villages d'Enfants France

Quelle est la finalité éducative de la participation des jeunes ?

C'est le principe du « Parlement des enfants » qui donne chaque année aux enfants l'opportunité de se prononcer en faveur de propositions de lois. Je rappelle que c'est grâce à ce Parlement qu'a été votée la loi de 1996 qui vise à préserver la fratrie¹⁷. Au sein de l'association, nous avons décidé de recueillir la parole des jeunes et ils ont choisi eux-mêmes des thèmes de réflexion – la scolarité et le passage à l'autonomie. La prochaine étape, c'est qu'ils reviennent présenter leurs suggestions à l'assemblée générale de SOS Villages d'Enfants en 2011... Au fond, c'est une question de respect mutuel : ils nous font confiance pour les accompagner sur la voie de l'autonomie et nous les reconnaissons dans leur valeur de messagers.

Quels sont les premiers enseignements de cette participation ?

La mobilisation des jeunes est forte, ils ont mené de vraies campagnes pour se faire élire et porter la parole collective au sein de l'espace de consultation des jeunes. Nous sommes encore en phase d'expérimentation mais les prises de paroles sont constructives et les premières pistes instructives. Un seul exemple, autour de la scolarité : ils ont souligné un moment fort, à ne pas négliger, celui de leur arrivée

au village en nous alertant sur la difficulté de découvrir en même temps deux univers complètement nouveaux : le village d'enfants SOS et l'école.

À 18 ans, un jeune est-il prêt à être acteur de son projet ?

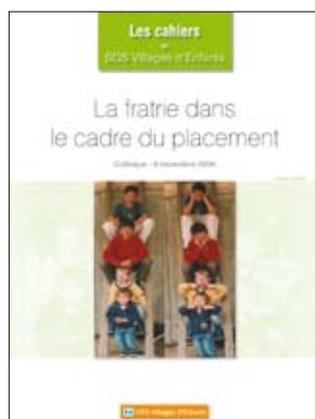
Je le crois... Mais qu'ils soient ou non issus des services d'aide sociale à l'enfance, les jeunes ont surtout besoin de sentir qu'il existe une volonté de leur faire une place pour nourrir des espoirs dans l'avenir. Ce n'est manifestement pas le cas ! Ils découvrent aujourd'hui une société qui se replie sur un sentiment de peur croissant. Il est de notre responsabilité de leur accorder davantage de confiance pour leur donner envie de devenir à leur tour des adultes investis dans leur vie de parents, de citoyens. C'est aussi ça le sens de notre démarche. En tant qu'acteurs de la protection de l'enfance, notre devoir est de montrer aux jeunes que leur parole compte et qu'on compte sur eux. Au lieu de réduire leur espace de parole, développons-le au contraire et gardons cette solidarité intergénérationnelle, comme les contrats jeunes majeurs par exemple. Soyons plus accueillants une bonne fois pour toutes pour nos jeunes !

¹⁷ Loi n°96-1238 du 30 décembre 1996 relative au maintien des liens entre frères et sœurs.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- › *200 propositions pour construire ensemble leur avenir*, Livre d'or de la Consultation nationale « Parole aux jeunes », La Défenseure des enfants, Paris, 2009.
- › « *Enfants et adolescents accueillis en protection de l'enfance – découvrez vos droits!* », SOS Villages d'Enfants International, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2010
www.coe.int/t/dg3/familypolicy/Enfants_et_adolescents_accueillis_en_protection_de_l'enfance.pdf
- › *Guidelines for the alternative care of children. A United Nations framework.*
SOS Children's Villages International & I.S.S (International Social Service), novembre 2009
(traduction française en cours).
- › Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Les droits des usagers dans les établissements et services médico-sociaux : www.travail-solidarite.gouv.fr/documentation-publications,49/guides-pratiques-chartes,1348/social,1691/les-droits-des-usagers-dans-les,9189.html
- › Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CIDE)
 - Texte intégral de la convention : www2.ohchr.org/french/law/crc.htm
 - Version compréhensible par les enfants : www.unicef.org/voy/media/rights_leaflet.pdf
- › Unité du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant et les politiques familiales : www.coe.int/t/dg3/familypolicy/default_FR.asp?
 - Activités du Conseil de l'Europe en faveur des enfants vivant en institution : www.coe.int/t/dg3/familypolicy/default_FR.asp? (cliquer sur « Enfants vivant en institution »)
 - Programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » : www.coe.int/children
- › Lignes directrices de l'ONU : www.crin.org/docs/DRAFT_UN_Guidelines.pdf
- › Le Défenseur des enfants : www.defenseurdesenfants.fr
- › Réseau européen des médiateurs pour enfants : <http://www.crin.org/enoc/members/index.asp>
- › CRIN : Réseau d'information des droits de l'enfant : www.crin.org
- › La Fédération internationale SOS Villages d'Enfants : campagne de plaidoyer *Leaving Care – I matter* : www.sos-childrensvillages.org/focus-areas/child-rights/child-rights-issues/pages/leaving-care-2.aspx

LES CAHIERS DE SOS VILLAGES D'ENFANTS



N°1, nov. 2006



N°2, juin 2007



N°3, avril 2008



N°4, mai 2009



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance

« Un jeune à 18 ans, avec l'histoire qu'on a eue, n'est pas prêt à vivre seul en appartement... C'est trop tôt et avec en plus la difficulté de la vie de maintenant... c'est pour ça que, dans beaucoup de familles... les jeunes restent très tard chez eux. »

« Arrivé à 18 ans, on a la sensation d'être seul, de ne plus rien avoir et d'être face à une société qu'on ne comprend pas. »

Extraits du rapport d'animation d'un espace d'échange avec des anciens de SOS Villages d'Enfants, Catherine Enel, 2006

www.sosve.org